

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Vallée Sainte-Marie : le collectif des résidents interpelle les autorités



Photo: DR

Le collectif des résidents de Sainte Marie a exprimé samedi son désarroi.

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

Ce qui était considéré par plusieurs personnes comme des rumeurs, ces dernières semaines, tend peu à peu à se confirmer. Les responsables de l'archidiocèse de Libreville entendent faire le ménage au sein de la vallée Sainte-Marie. C'est du moins l'avis du collectif des populations résidentes de la zone qui, lors d'un point de presse tenu hier dans leurs locaux, ont affiché leur opposition à la démarche entreprise par les autorités religieuses. En effet, reconnaissant la notification d'un huissier de justice relatif à une opération d'identification des populations résidentes, le collectif précise que "grande a été (leur) étonnement de recevoir de la part de la procure diocésaine de l'archidiocèse de Libreville une note (leur) signifiant un délai de déguerpissement allant de janvier à mars 2021 sans aucune mesure d'accompagnement. [...] toutes (leurs) tentatives de dialogue ont été rejetées par l'archidiocèse de Libreville jusqu'à la parution le 1er septembre dernier, dans les colonnes du quotidien

L'Union, d'un avis de déguerpissement courant le mois de septembre 2021, suivi des propos du coordonnateur des médias catholiques, le 8 septembre, prétextant que l'archidiocèse aurait eu des échanges avec les populations".

Le collectif des résidents a tenu à préciser, au cours de ce point de presse, qu'il ne se reconnaissait pas "dans les démarches et les propos tenus récemment par le coordonnateur des médias catholiques".

Face à ce qui s'apparente à une mission de récupération de terres de la part de l'archidiocèse de Libreville, de nombreuses voix semblent s'interroger sur le rôle de l'Église qui, par son histoire et son vécu, s'est souvent penchée du côté des plus démunis. Une manière de rappeler que cette démarche surprend. D'autant plus que le pape François a indiqué lors du 14e pèlerinage national des familles, qui s'est déroulé le week-end écoulé en Italie, l'importance de protéger la famille.

Pour rappel, le souverain pontife a indiqué, lors de cette rencontre, la nécessité de défendre ce noyau dans les moments difficiles. "Des milliers de familles, en prière,

montrent aujourd'hui le visage lumineux de la foi en Jésus-Christ, en une période accablée par tant de difficultés, de souffrances et de nouvelles pauvretés. J'apprécie votre effort pour aller à la rencontre

du plus grand nombre de personnes possibles, pour devenir un signe vivant de cet amoris laetitia qui jaillit de l'Évangile de la famille. La famille est forte, si elle redécouvre la Parole de Dieu et la valeur

providentielle de toutes ses promesses", a déclaré François dans un message publié par le Saint-Siège le 11 septembre passé. Face à la démarche des autorités catholiques, le collectif a été obligé hier

d'inviter le Saint-Siège, l'archevêque de Libreville et les plus hautes autorités gabonaises à jeter un regard sur cette situation. Car, dit-il, "c'est l'avenir de nombreuses familles qui en dépend".

MINISTÈRE DES EAUX, DES FORÊTS, DE LA MER, DE L'ENVIRONNEMENT, CHARGÉ DU PLAN CLIMAT ET DU PLAN D'AFFECTATION DES TERRES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE.

N° 001926 /MEFMEPCPAT/SG/DGEPN-OAS



Communiqué

La Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature informe le public et les administrations que cinq (5) études ont été déposées auprès de ses services par la Commission Nationale des TIPPEE :

- Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) ;
- Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) ;
- Plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO) ;
- Plan de Gestion des Déchet Biomédicaux (PGDBM) ;
- Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES).

Ces études ont été élaborées dans le cadre de la préparation du financement additionnel du Projet de Riposte Stratégique (PPRS) COVID-19 identifié par l'Etat Gabonais avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale suivant la loi en vigueur en matière de développement durable et les dispositions du nouveau cadre environnemental et social de la Banque Mondiale.

Le PPRS a pour objectif général de prévenir, détecter et répondre à la menace posée par la COVID-19 et renforcer les systèmes nationaux de préparation de la santé publique au Gabon.

Conformément aux dispositions de l'article 2 du décret 539/PR/MEFEPEPN du 15 juillet 2015, réglementant les études d'impact sur l'environnement, de l'article 2 de la Loi n°002/2014 du 1er août 2014 portant orientation du développement durable en République Gabonaise et des articles 3 et 38 de la Loi n°007/2014 relative à la protection de l'environnement en République Gabonaise, ces documents sont consultables pour information pendant 10 jours, à compter de la date de publication du présent communiqué :

- Dans les locaux de la Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature sis au 5ème étage de l'immeuble abritant les services du Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, Chargé du Plan Climat et du Plan d'Affectation des Terres ;
- Dans les locaux du Ministère de la Santé ;
- Dans les locaux du Ministère de l'Economie et de la Relance ;
- Dans les locaux de la Mairie Centrale de Libreville ;
- Au Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des TIPPEE sis au pont de Gué-Gué, impasse André MBA OBAME, villa N°117.

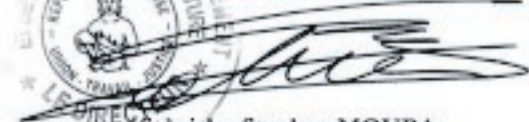
Compte tenu des mesures de prévention liées à la lutte contre la COVID-19, les personnes désirant consulter lesdites études peuvent s'enregistrer par mail aux adresses suivantes : etudes.dggn@gmail.com et tippce@cnitippce.org.

Toutes personnes ne pouvant effectuer le déplacement physique vers les lieux indiqués pour diverses raisons, peuvent télécharger les documents sur le site web suivant : www.cnitippce-gabon.org et transmettre leurs observations et/ou suggestions via les adresses ci-dessus indiquées.

Passé ce délai, aucun avis ne sera pris en compte dans le rendu de la décision par l'administration.

Fait à Libreville, le 06 SEP. 2021

Le Directeur Général de l'Environnement et de la Protection de la Nature



Stanislas Stephen MOUBA

Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN) 5^{ème} étage immeuble des Eaux et Forêts 775, Rue Célestin EKOGHA EDYOU- Boulevard Triomphal Omar BONGO
BP : 9003 Libreville- Gabon- tél : (+241) 066 80 05 68 E-mail : cnitippce@sonapresse.com